



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2001) 1512 final

Bruxelles, le 13 mars 2001

DOCUMENT INTERNE

PROCÈS-VERBAL

de la mille cinq-cent-douzième réunion de la Commission

tenue à Bruxelles

(Breydel)

le mercredi 21 février 2001

(matin)

Le présent procès-verbal a été adopté par la Commission lors de sa 1515ème réunion tenue à Strasbourg, le 13 mars 2001.

Il comprend 25 pages.

Romano PRODI

Président

D. O'SULLIVAN

Secrétaire Général

TABLE DES MATIÈRES

Liste des participants	5-6
------------------------	-----

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2001) 1512/3; SEC(2001) 247/2)	7
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2001) 1512)	7
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1511ÈME RÉUNION DE LA COMMISSION (13 FEVRIER 2001) (PV(2001) 1511 ET /2 ; PV(2001) 1511, 2ÈME PARTIE ET /2)	7
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	8
4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 12 AU 15 FÉVRIER 2001 (SP(2001) 449)	8
4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2001) 444)	8
4.3. DIVERS PROCÉDURE DE CODÉCISION ART. 251 (SP(2001) 387 ET /2)	8
5. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	8
5.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2001) 248 À /5 ; SEC(2001) 249)	8
5.2. PROCÉDURE ÉCRITE SPÉCIALEMENT SIGNALÉE (SEC(2001) 250)	9
5.3. PROCÉDURES D'HABILITATION APPROUVÉES (SEC(2001) 251 À /5 ; SEC(2001) 252 À /3)	9
6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2001) 253)	9
6.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION	9
6.2. DÉMISSION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2	12

6.3. PREMIERE COMMUNICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 50 DU STATUT.....	13
6.4. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT	13
6.5. DIVERS – DEMANDE DE MISE À LA RETRAITE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2.....	13
7. COMMUNICATION SUR UN PLAN D'ACTION ACCÉLÉRÉ RELATIF AUX MALADIES TRANSMISSIBLES DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (COM(2001) 96 À /4 ; SEC(2001) 272)	14
8. PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL PORTANT ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE D'ORIGINE AGRICOLE (COM(2001) 101 À /3)	14
9. RAPPORT D'ÉTAPE ET ORIENTATIONS FUTURES VISANT À RATIONALISER ET INTÉGRER LES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES EXISTANTS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (SEC(2001) 261 À /3)	15
10. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)	15
11. STRATÉGIE POLITIQUE ANNUELLE (APS) POUR L'ANNÉE 2002 (SEC(2001) 268 À /9)	16
12. PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE AU PROGRAMME-CADRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE POUR DES ACTIONS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION (2002-2006) PROPOSITION DE DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LE PROGRAMME-CADRE EURATOM POUR DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (COM(2001) 94 À /8 ; SEC(2001) 270)	19

13. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.....	21
13.1. RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DU G7 (PALERME, 17 FÉVRIER 2001).....	21
13.2. VISITE DE M. SOLBES EN IRLANDE	22
14. DIVERS.....	22
14.1. RAPPORT LAMFALUSSY SUR LA RÉGULATION DES MARCHÉS BOURSIERS	22
14.2. SITUATION DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE SABENA	23
14.3. RÉFORME ADMINISTRATIVE : PRÉPARATION DE LA RENCONTRE DU COLLÈGE ET DES REPRÉSENTANTS DES OSP (28 FÉVRIER 2001 DE 9 À 10H).....	24
14.4. ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI	25

Séance unique : mercredi 21 février 2001 (matin)

La séance est ouverte à 9h20 par M. le Président PRODI.

Etaient présents :

M. PRODI	Président
M. KINNOCK	Vice-Président
Mme de PALACIO	Vice-Présidente
M. MONTI	Membre
M. LIIKANEN	Membre
M. BOLKESTEIN	Membre
M. BUSQUIN	Membre
M. SOLBES	Membre
M. NIELSON	Membre
M. LAMY	Membre
M. BARNIER	Membre
Mme REDING	Membre
Mme SCHREYER	Membre
M. VITORINO	Membre
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre

Etaient excusés :

M. FISCHLER	Membre
M. VERHEUGEN	Membre
M. PATTEN	Membre
M. BYRNE	Membre
Mme WALLSTRÖM	Membre

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

Mme DORAN SCHIRATTI	Chef de cabinet adjoint de M. FISCHLER
M. ITALIANER	Chef de cabinet de M. VERHEUGEN
M. LEFFLER	Chef de cabinet adjoint de M. PATTEN
M. POWER	Chef de cabinet de M. BYRNE
Mme CARPARELLI	Chef de cabinet adjoint de Mme WALLSTRÖM

Assistent également à la séance

M. DEWOST	Directeur général du Service juridique
M. PETITE	Chef de Cabinet de M. le PRESIDENT
M. MANSERVISI	Chef de cabinet adjoint de M. le PRÉSIDENT
M. FAULL	Porte-Parole de la Commission
M. MERSCH	Chef d'unité adjoint Service "Presse et Communication".04
M. JACOB	Chef de cabinet de M. BUSQUIN
Mme DE RICHEMONT	Membre du cabinet de M. BOLKESTEIN
M. MINGASSON	Directeur général DG "Budget"
M. SERVOZ	Chef d'unité SG.C.1

Le secrétariat était assuré par Mme FILIPPONE, Secrétaire général adjoint, assistée de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

(OJ(2001) 1512/3; SEC(2001) 247/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET

(SEC(2001) 1512)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 19 février 2001

3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1511^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION (13 FEVRIER 2001)

(PV(2001) 1511 ET /2 ; PV(2001) 1511, 2^{EME} PARTIE ET /2)

La Commission approuve les projets de procès-verbaux de sa 1511^{ème} réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 12 AU 15 FÉVRIER 2001

(SP(2001) 449)

La Commission prend acte du compte rendu de la session plénière du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg du 12 au 15 février 2001.

4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN

(SP(2001) 444)

La Commission approuve les propositions d'octroi des habilitations relatives aux suites à donner aux amendements présentés par le Parlement européen dans le cadre des procédures de codécision et de consultation.

4.3. DIVERS

PROCÉDURE DE CODÉCISION ART. 251

(SP(2001) 387 ET /2)

En vue du Comité de conciliation prévu le 27 février 2001, la Commission adopte la ligne de conduite indiquée au document SP(2001) 387/2.

5. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

5.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES

(SEC(2001) 248 À /5 ; SEC(2001) 249)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 12 au 16 février 2001.

5.2. PROCÉDURE ÉCRITE SPÉCIALEMENT SIGNALÉE

(SEC(2001) 250)

La Commission prend note de la procédure écrite qui lui est spécialement signalée, engagée pendant la période du 12 au 16 février 2001 :

E/2001/267 – COM(2001) 104 EMPL

**Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen,
au Comité économique et social et au Comité des Régions – Tableau de
bord de la mise en œuvre de l’agenda pour la politique sociale**

Echéance le 22.02.2001

(SEC(2001) 250)

5.3. PROCÉDURES D’HABILITATION APPROUVÉES

(SEC(2001) 251 À /5 ; SEC(2001) 252 À /3)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 12 au 16 février 2001.

6. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES

(SEC(2001) 253)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

(PERS(2001) 48)

6.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION

SJ - Poste de grade A1 de Directeur général adjoint

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A1 de Directeur général adjoint au Service juridique, au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par Dierk BOOSS, Goetz-Heinrich DRAUZ,

Claire-Françoise DURAND, Giuliano MARENCO, Allan ROSAS, Francisco SANTAOLALLA GADEA et Richard WAINWRIGHT (PERS(2000) 243).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 23 novembre 2000 et 11 janvier 2001 (PERS(2000) 243/3 et /4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Dans ce contexte, M. le PRÉSIDENT souligne la grande expérience acquise par M. Allan ROSAS, professeur de droit, dans le domaine de la gestion concrète de dossiers juridiques, en Finlande, ainsi que dans diverses conférences internationales et à la Commission. Il note également que M. ROSAS a, depuis cinq ans, assumé à la satisfaction générale, les responsabilités de chef de l'équipe « Relations extérieures » du Service juridique de la Commission et qu'il est, par ailleurs, extrêmement compétent dans les domaines des droits de l'Homme et des droits fondamentaux, domaines qui revêtent une importance accrue pour la conduite de l'action de la Commission. Il souligne enfin les capacités de gestion démontrées par M. ROSAS alors qu'il dirigeait la plus grande équipe (22 juristes) du Service juridique.

A la lumière de cet avis, la Commission décide de nommer M. ROSAS au poste vacant en cause.

Il précise que Monsieur Allan ROSAS, en sa qualité de Directeur général adjoint du Service juridique, assistera le Directeur général dans la direction administrative du Service comme dans la fixation de la position de celui-ci dans les dossiers sensibles, tant au consultatif que dans les contentieux. Il pourra le remplacer à tout moment en Commission dans les réunions préparatoires. Il pourra se voir confier à titre personnel tel ou tel dossier ou mission spécifique. A ce titre il assurera plus particulièrement le suivi et la coordination des procédures d'infractions. Il pourra assurer également à la demande du Directeur général la présence devant les commissions du Parlement européen ou du COREPER.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mars 2001.

M. le PRÉSIDENT souligne la grande qualité des candidats à ce poste et, à cette occasion la Commission note les qualifications particulières de M. Giuliano MARENCO.

DG ECFIN – Suppléance de la fonction de Directeur général

En application de l'article 24 du Règlement intérieur de la Commission, la Commission, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. SOLBES, décide de désigner M. Hervé CARRÉ, Directeur à la Direction générale « Affaires économiques et financières » pour assurer la suppléance de la fonction de Directeur général rendue vacante par le départ à la retraite de M. RAVASIO.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mars 2001.

DG RELEX.D - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur de la Direction « Balkans occidentaux » à la Direction générale « Relations extérieures », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par Donato CHIARINI, Fokion FOTIADIS, Eric HAYES, Sven KJELLSTROM, Gerhard LOHAN, Giuseppe MASSANGIOLI, Dirk MEGANCK, Pierre MIREL, Basile PAPADOPOULOS, Reinhard PRIEBE et Elisabeth SLAVKOFF (PERS(2000) 327).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 23 novembre et 20 décembre 2000 (PERS(2000) 327/2 et /3).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. PATTEN, décide de nommer M. PRIEBE au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mars 2001.

DG RELEX.H - Poste de grade A2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur de la Direction « Asie (sauf Japon et Corée) à la Direction générale « Relations extérieures », au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par MM. Fokion FOTIADIS, Eric HAYES, Sven KJELLSTROM, Vassili LELAKIS, Piergiorgio MAZZOCCHI, Pierre MIREL, Angelos PANGRATIS, Michael REITERER, Jonathan SCHEELE, Robert VAN DER MEULEN et Paul VANDOREN (PERS(2000) 328).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 23 novembre et 20 décembre 2000 (PERS(2000) 328/2 et /3).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. PATTEN, décide de nommer M. FOTIADIS au poste vacant en cause.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mai 2001.

6.2. DÉMISSION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. BUSQUIN, et conformément à l'article 48 du Statut, décide d'accepter la demande de démission présentée par M. Jean GABOLDE, Conseiller principal à la DG « Recherche », le 18 janvier 2001.

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er mai 2001.

6.3. PREMIERE COMMUNICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 50 DU STATUT

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. BYRNE, décide d'engager la première phase de la procédure prévue à l'article 50 à l'égard de M. Peter PRENDERGAST, fonctionnaire de grade A2 et actuellement Directeur de l'Office vétérinaire à la Direction générale « Santé et Protection des consommateurs ».

M. le PRÉSIDENT adressera à M. PRENDERGAST une lettre lui notifiant l'intention de la Commission de lui appliquer la mesure visée à l'article 50, en lui demandant une réponse avant le 21 mars 2001.

6.4. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT

La Commission poursuit les délibérations engagées sur ce point lors de sa réunion du 13 décembre 2000 (PV(2000) 1504).

La Commission, sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. NIELSON, adopte la décision reprise au document PERS(2001) 59, d'appliquer la deuxième phase de la procédure prévue à l'article 50 du Statut à M. Jacob HOUTMAN, fonctionnaire de grade A2 et Directeur de la Direction « Appui opérationnel » auprès de la Direction générale « Développement ».

La date de prise d'effet de cette décision est fixée au 1er juillet 2001.

6.5. DIVERS – DEMANDE DE MISE À LA RETRAITE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2

La Commission se réfère à la décision prise lors de sa réunion du 7 février 2001 (cf PV(2001) 1510 du 7 février 2001, point 8.2) concernant la demande de mise à la retraite de M. Endymion WILKINSON, fonctionnaire de grade A2 et Chef de la délégation de la Commission à Pékin.

Sur proposition de M. KINNOCK, en accord avec M. le PRÉSIDENT et M. PATTEN, et conformément à la demande de l'intéressé, la Commission décide de modifier la date de prise d'effet de cette décision et de la fixer au 1er juin 2001.

**7. COMMUNICATION SUR UN PLAN D'ACTION ACCÉLÉRÉ RELATIF
AUX MALADIES TRANSMISSIBLES DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ
(COM(2001) 96 À /4 ; SEC(2001) 272)**

La Commission approuve la communication de M. NIELSON, de M. BUSQUIN et de M. LAMY, en accord avec M. LIIKANEN, M. BYRNE et M. PATTEN, figurant au document COM(2001) 96/4, et décide de la transmettre au Conseil et au Parlement européen.

**8. PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU CONSEIL PORTANT
ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ DE L'ALCOOL ÉTHYLIQUE
D'ORIGINE AGRICOLE
(COM(2001) 101 À /3)**

La Commission approuve la proposition reprise au document COM(2001) 101 et /3 et décide de la transmettre au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social.

**9. RAPPORT D'ÉTAPE ET ORIENTATIONS FUTURES VISANT À
RATIONALISER ET INTÉGRER LES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES
EXISTANTS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES
(SEC(2001) 261 À/3)**

La Commission :

- approuve la communication reprise au document SEC(2001) 261/3 ;
- charge M. LIIKANEN de poursuivre les travaux selon les orientations futures décrites dans cette communication afin de soumettre, d'ici fin 2001, une proposition à la Commission en vue d'une intégration aussi complète que possible des réseaux.

10. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN (SUITE DU POINT 4)

Mme SCHREYER informe la Commission sur le déroulement des travaux parlementaires relatifs à la décharge pour l'exercice 1999. Elle indique qu'en principe le calendrier initialement prévu devrait être respecté et que le débat et le vote sur la décharge 1999 devraient intervenir lors de la session plénière d'Avril 2001.

Elle note que la question du lien éventuel qui serait établi entre le débat général sur la décharge et certains dossiers particuliers (dossier Fléchar, irrégularités dans le versement de subventions dans le secteur du lin) demeure ouverte.

Elle informe la Commission sur les orientations proposées dans le cadre du groupe des Commissaires « Affaires institutionnelles » en réponse à la lettre de Mme THEATO concernant l'audition, par la COCOBU, de fonctionnaires et d'anciens fonctionnaires de l'Institution, ainsi que l'obtention de renseignements de certains Etats membres.

La Commission confirme la position selon laquelle les fonctionnaires en activité pourront être auditionnés mais ne seront pas relevés de l'obligation de réserve à laquelle ils sont tenus en vertu de l'article 17 du Statut. Par ailleurs, la Commission n'entend pas agir en tant qu'intermédiaire pour les demandes du Parlement adressées aux Etats membres.

11. STRATÉGIE POLITIQUE ANNUELLE (APS) POUR L'ANNÉE 2002 (SEC(2001) 268 À /9)

M. le PRÉSIDENT introduit le débat sur la stratégie politique annuelle pour 2002, en le situant dans l'ensemble du cycle de planification stratégique et de programmation introduit par le Livre blanc sur la réforme administrative, qui se déroule en plusieurs phases :

- fixation, après débat d'orientation, des priorités politiques par le Collège (délibérations et décision de la Commission du 6 décembre 2000 pour les priorités 2002) ;
- recueil des propositions des services pour la mise en œuvre de ces priorités ;
- décision de stratégie politique annuelle ;
- déroulement des « *hearings* » budgétaires classiques, destinés, sur la base de la décision de stratégie politique annuelle, à finaliser la préparation de l'avant-projet de budget pour l'année suivante.

Il souligne en particulier que cet exercice annuel :

- consiste à mettre l'accent chaque année sur quelques priorités, sans pour autant remettre en cause les objectifs stratégiques pluriannuels ou les missions et programmes en cours ;
- doit permettre d'ajuster régulièrement actions et ressources pour assurer au mieux la poursuite de ces objectifs stratégiques ;

- a été, pour l'exercice 2002, strictement encadré par les conclusions des travaux du « Groupe de pilotage » adoptées par la Commission le 26 juillet 2000 (PV(2000) 1489).

Il remercie tous les services pour leur collaboration à cet exercice difficile et le service compétent du Secrétariat général pour son efficacité dans l'élaboration de la synthèse finale.

Mme SCHREYER rappelle le cadre financier général fixé par les Perspectives financières pour l'exercice 2002 et souligne que toutes les priorités politiques identifiées ne correspondent pas, dans tous les cas, à des engagements budgétaires importants. Elle attire l'attention sur la nécessité, en matière d'exécution des crédits annuels, d'éviter la sous-utilisation des enveloppes allouées et la concentration d'une masse importante d'engagements au mois de Décembre de chaque année.

Elle rappelle que la masse d'emplois à allouer au titre de 2002 pourrait être de 551 emplois (168 au titre des gains de productivité, 66 au titre des cessations d'activité et 317 emplois nouveaux à obtenir de l'autorité budgétaire).

La Commission procède à un échange de vues sur quelques cas particuliers où la poursuite de certains objectifs reconnus ne pourra pas être garantie du fait d'une inadéquation des ressources disponibles.

Dans le cadre de ce débat, la Commission confirme que :

- vu la nécessité de respecter les conclusions du Groupe de pilotage entérinées par la Commission le 26 juillet 2000, les ajustements à l'allocation des ressources susceptibles d'être introduits suite aux « *hearings* » budgétaires ne pourront être que de nature très marginale ;
- l'allocation des ressources constitue bien un exercice annuel, et que les dotations d'une année peuvent être remises en question au cours des exercices ultérieurs, en fonction de l'évolution des activités elles-mêmes.

La Commission confirme également la position prise lors de sa 1494^{ème} réunion (PV(2000) 1494, point 10) selon laquelle toute prise en charge de nouvelles tâches par la Commission qui pourrait être souhaitée par l'autorité budgétaire sera subordonnée à l'octroi, par cette même autorité budgétaire, des ressources supplémentaires nécessaires.

La Commission note que dans les versions anglaise et allemande du document SEC(2001) 268/8, la note de bas de page n° 4 concernant le tableau n° 2 relatif à l'allocation des ressources doit être alignée sur le texte de la version française (ajouter « en 2001 »).

Moyennant cette précision, la Commission :

- approuve la stratégie politique annuelle pour 2002 figurant aux documents SEC(2001) 268/8 et /9 ;
- autorise M. le PRESIDENT à informer le Parlement européen et le Conseil du volet politique de cette stratégie pour 2002 ;
- charge Mme SCHREYER d'élaborer l'avant-projet de budget pour 2002 sur la base des orientations définies dans la stratégie politique annuelle pour 2002.

12. PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL RELATIVE AU PROGRAMME-CADRE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE POUR DES ACTIONS DE RECHERCHE, DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DÉMONSTRATION (2002-2006)

PROPOSITION DE DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LE PROGRAMME-CADRE EURATOM POUR DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

(COM(2001) 94 À /8 ; SEC(2001) 270)

M. BUSQUIN introduit ses propositions pour un programme-cadre pluriannuel (2002-2006) pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (CE) ainsi que des actions de recherche et d'enseignement (EURATOM) visant à la réalisation de l'espace européen de la recherche.

Il en décrit successivement :

- les principes essentiels : concentration des thèmes et des actions, priorité aux projets à forte valeur ajoutée européenne, réforme de la gestion par une réduction du nombre de projets et une augmentation de leur taille moyenne, meilleure synergie entre le programme-cadre communautaire et les programmes de recherche nationaux, plus grande implication du secteur privé, y compris sur le plan financier ;
- les objectifs horizontaux : préparer l'élargissement, favoriser la mobilité des chercheurs, augmenter le nombre et l'influence des femmes dans la recherche, faciliter une meilleure compréhension réciproque entre le monde scientifique et la société civile ;
- les instruments nouveaux : les projets « intégrés », la création de « réseaux d'excellence » entre les instituts européens chefs de file, et le recours à l'article 169 du Traité qui permet à la Communauté de participer à des programmes de recherche et de développement communs entrepris par plusieurs Etats membres.

Dans le cadre du programme EURATOM, les axes prioritaires retenus sont :

- le traitement des déchets ;
- la sécurité des nouveaux réacteurs ;
- la fusion thermonucléaire.

Il précise que l'enveloppe budgétaire globale pour ce projet de programme-cadre a été fixée, en accord avec Mme SCHREYER, à un montant de 17,5 milliards d'euros.

Il signale que les différentes versions linguistiques des documents soumis au Collège devront faire l'objet d'une vérification en vue de leur parfaite concordance.

La Commission salue l'approche novatrice de ce nouveau programme-cadre et procède à un échange de vues sur différents aspects.

Dans le cadre de ce débat, la Commission se réfère à ses délibérations du 29 novembre 2000 (PV(2000) 1502, point 26) relatives au secteur de la construction navale, et en particulier à l'engagement qu'elle avait pris, suite aux délibérations du Conseil « d'étudier la possibilité de faciliter le recours aux aides nationales à la recherche et au développement y compris au travers d'une modification du règlement 1540/98 ».

Dans ce contexte, M. BUSQUIN indique que des possibilités de soutien à la recherche dans des domaines industriels tels que la construction navale existent dans la proposition de programme-cadre. A cet égard, il se réfère à des actions telles que les « systèmes de fabrication flexibles et intelligents » inclus dans la priorité thématique n° 3 ou le « transport intelligent » inclus dans la priorité thématique n° 6 ainsi qu'à la rubrique « anticipation des besoins scientifiques et technologiques de l'Union ».

A l'issue de ce débat, la Commission adopte les propositions reprises au document COM(2001) 94/7 et autorise M. BUSQUIN à en finaliser le texte dans ses

différentes versions linguistiques en vue de leur transmission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions.

13. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

13.1. RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DU G7

(PALERME, 17 FÉVRIER 2001)

M. SOLBES informe la Commission sur le déroulement des travaux des Ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales des pays les plus industrialisés (G7) réunis à Palerme le 17 février 2001, sous la présidence du ministre italien du Trésor, Vincenzo VISCO.

Il note que, pour la première fois, cette réunion a été suivie d'une conférence de presse commune entre la Présidence de l'Eurogroupe, la Banque centrale européenne et la Commission.

Les échanges de vues ont porté notamment sur :

- la conjoncture économique aux Etats-Unis où les prévisions de croissance du PIB pour 2001 ont dû être révisées à la baisse (2 % au lieu de 3,2 %) ;
- la situation économique en Russie : les ministres ont invité les autorités russes à intensifier le processus de réformes économiques et à honorer tous leurs engagements financiers ;
- la situation économique au Japon ;
- la politique en matière de taux de change : les ministres se sont bornés à s'engager à suivre étroitement les évolutions futures et à coopérer « de façon appropriée » sur les marchés des changes ;

- l'allègement de la dette des pays en voie de développement : dans ce contexte, M. SOLBES a évoqué l'initiative de la Commission de libéralisation des importations en provenance des PMA (« Tout sauf les armes »).

13.2. VISITE DE M. SOLBES EN IRLANDE

M. SOLBES informe également la Commission sur le déroulement de sa visite en Irlande.

14. DIVERS

14.1. RAPPORT LAMFALUSSY SUR LA RÉGULATION DES MARCHÉS BOURSIERS

M. BOLKESTEIN rappelle que le Groupe des sages sur la régulation des marchés des valeurs mobilières, créé par le Conseil Ecofin du 17 juillet 2000 et présidé par M. Alexandre LAMFALUSSY, a rendu public son rapport définitif le 15 février 2001, et qu'il a assuré, le jour même, la diffusion de ce rapport au Président et aux Membres de la Commission.

Il indique le calendrier prévu pour l'examen de ce rapport dans différentes instances qui l'ont inscrit à leur ordre du jour :

- 22 février 2001 : Financial services policy group ;
- 5 mars 2001 : Comité économique et financier ;
- 7 mars 2001 : COREPER ;
- 12 mars 2001 : Conseil Ecofin.

Il souligne que cette nouvelle approche pour les marchés européens des valeurs mobilières mériterait d'être approuvée par le Conseil européen de Stockholm (23-24 mars 2001).

Il note que l'innovation majeure résiderait dans la création d'un Comité européen des valeurs mobilières, et d'un comité de régulation des marchés européens de valeurs mobilières. Ce dernier comité serait chargé de la mise au point des spécifications techniques après l'adoption des règlements et directives dans ce domaine, qui devraient, à l'avenir, être davantage orientés autour de principes-cadres.

Il souligne que, vu la position de principe du Parlement européen en matière de « comitologie », cet aspect des propositions du rapport LAMFALUSSY est susceptible de donner lieu à controverses au sein de cette institution.

Afin d'être en mesure d'adopter une position officielle sur ce rapport en vue des différentes réunions annoncées par M. BOLKESTEIN, la Commission décide d'inscrire l'examen de ce rapport à l'ordre du jour de sa prochaine réunion (28 février 2001).

Etant donné que l'ordre du jour de la réunion du 28 février doit, en principe, être exclusivement consacré à l'examen des propositions de réforme dans le domaine de la politique du personnel, M. le PRÉSIDENT souligne l'importance d'une préparation minutieuse de ce nouveau point, afin de faciliter l'adoption de la position du Collège le 28 février.

14.2. SITUATION DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE SABENA

Mme de PALACIO informe la Commission du plan de redressement engagé par les actionnaires majoritaires de la compagnie aérienne SABENA (état belge et Swissair) qui se traduit par une opération de recapitalisation (100 millions d'euros de la part de l'état belge ; 150 millions d'euros de la part de Swissair).

La Commission appuie la proposition de Mme de PALACIO visant à obtenir plus d'informations de la part de l'état belge afin de pouvoir procéder à l'analyse de cette opération sous l'angle de sa conformité avec les règles communautaires en matière d'aides d'Etat.

**14.3. RÉFORME ADMINISTRATIVE : PRÉPARATION DE LA RENCONTRE
DU COLLÈGE ET DES REPRÉSENTANTS DES OSP
(28 FÉVRIER 2001 DE 9 À 10H)**

M. KINNOCK rappelle que tous les documents relatifs à la réforme administrative concernant les ressources humaines et la politique du personnel, inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Collège du 28 février 2001, ont été diffusés.

Il indique que la réunion de la Commission sera précédée (entre 9 et 10h) d'une rencontre du Collège avec les représentants des OSP et suivie (à partir de 16h) d'une participation de M. le PRÉSIDENT et de lui-même à une assemblée générale du personnel dans le bâtiment Charlemagne.

Il souligne l'importance d'une mobilisation active des Membres de la Commission et du personnel d'encadrement au service des projets de réforme proposés.

Il rappelle que les décisions que le Collège est appelé à prendre le 28 février ne constitueront que le point de départ d'un long processus de concertation interne avec la représentation du personnel, puis, pour certaines propositions, de négociation interinstitutionnelle.

En ce qui concerne la structure de la carrière, M. le PRÉSIDENT rappelle la nécessité de présenter un document exposant les deux options discutées par le groupe des Commissaires « réforme ».

En ce qui concerne les conditions générales d'emploi du personnel, M. KINNOCK confirme que les propositions qu'il soumettra respectent

l'engagement que M. le PRÉSIDENT et lui-même ont pris à l'égard du personnel, selon lequel il n'y aura pas de détérioration.

La Commission confirme son soutien à l'approche proposée par M. KINNOCK.

14.4. ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI

La Commission est informée de l'intention de M. BYRNE d'introduire le jour même une procédure écrite d'urgence (E/2001/322 – C(2001) 474), suite à l'épidémie de fièvre aphteuse survenue au Royaume-Uni. Elle vise à interdire tout mouvement de biongulets (espèces bovines, ovines, caprines et porcines) à l'intérieur du Royaume-Uni, et toute exportation d'animaux vivants et de produits frais originaires du Royaume-Uni vers le reste de la Communauté.

Vu l'urgence, cette procédure écrite viendra à échéance le jour même (21 février) à 18h.

*

* *

Les autres délibérations de la Commission sur certains points de l'ordre du jour font l'objet d'un procès-verbal spécial.

La réunion est close à 12h40.